




Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260608-2026_106_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Sous-Préfecture : Aménagement des bureaux / Attribution (1.1)
Service :	<i>Pôle opérationnel (SM - CF)</i>

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2026,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux dans les bureaux de la Sous-Préfecture, bâtiment communal ; que la maîtrise d'œuvre ARCHITECTURE 123 a procédé à une consultation auprès d'entreprises,

Considérant que l'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre ARCHITECTURE 123 qui propose de retenir les offres de 5 candidats, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 33 023.27 € HT, soit 39 627.92 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** les offres ci-dessous, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 33 023.27 € HT, soit 39 627.92 € TTC, concernant les travaux d'aménagement des bureaux situés dans le bâtiment communal de la Sous-Préfecture :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Montant € HT
01	Plâtrerie – Peinture	BONGLET	6 174.00 €
02	Menuiseries bois intérieures	NINET GAVIN	18 255.00 €
03	Serrurerie	DE SA SERRURERIE	1 827.00 €
04	Electricité	GONTARD-FORAZ	4 252.66 €
05	Plomberie	JURALP'ECO	2 514.61 €
		TOTAL	33 023.27 €

 **DE SIGNER** lesdits devis ainsi que toutes pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 juin 2026.

Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 10 juin 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 10 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260608-2026_106_DEC-DE